

## **Rapport article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat**

### Périmètre

Entité : BNP PARIBAS REIM France

#### Fonds immobiliers :

ACCES VALEUR PIERRE

BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE

FRANCE INVESTIPIERRE

HEALTH PROPERTY FUND 1

SCPI ACCIMMO PIERRE

PARIS ESTATE PORTFOLIO (PEP)

*Publié le 30 Juin 2022*

**Table des matières**

<b>Introduction et périmètre</b> .....	2
1. Démarche de l'entité pour la prise en compte de critères ESG .....	3
a. <b>Présentation résumée de la démarche générale de l'entité</b> .....	3
b. <b>Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</b> .....	4
c. <b>Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité</b> 4	4
2. Moyens internes pour contribuer à la transition .....	5
a. <b>Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité</b> .....	5
b. <b>Actions menées pour renforcer ses capacités internes</b> .....	7
3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité.....	8
a. <b>Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance</b> .....	8
b. <b>Inclusion des risques de durabilité dans les politiques de rémunération</b> .....	9
c. <b>Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance</b> ..	10
4. Stratégie d'engagement et politique de vote.....	10
5. Alignement avec les objectifs liés au climat .....	10
a. <b>Objectif de réduction des émissions de GES à horizon 2030 et stratégie associée</b> .....	10
b. <b>Détails méthodologiques associés : rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, fréquence de l'évaluation et impact sur la stratégie d'investissement, etc.</b> .....	12
6. Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité .....	13
a. <b>Objectif de réduction de l'impact sur la biodiversité à horizon 2030 et stratégie associée</b> .....	13
<i>Définition et contexte</i> .....	13
<i>BNP Paribas et la préservation de la biodiversité</i> .....	14
<i>BNP Paribas Real Estate et la préservation de la biodiversité</i> .....	14
<i>BNP Paribas REIM France et la préservation de la biodiversité</i> .....	15
b. <b>Détails méthodologiques associés : recours à un indicateur d'empreinte biodiversité, respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité, etc.</b> .....	15
7. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques.....	15
a. <b>Démarche de prise en compte des risques ESG et intégration au cadre de gestion des risques existants</b> 16	16
b. <b>Détails méthodologiques associés : risques pris en compte, fréquence de revue, plan d'actions, impact financier, évolution des choix méthodologiques, etc.</b> .....	17
<b>Conclusion</b> .....	18

## Introduction et périmètre

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché français. L'article 29 introduit de nouvelles exigences par rapport à celles de l'article 173-VI et renforce les exigences en matière de transparence et de reporting sur les risques relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

Le périmètre d'application du dispositif est étendu par le décret d'application de l'article 29 et, désormais sont concernées par le dispositif toutes les sociétés de gestion de portefeuille françaises au titre :

- Des fonds qu'elles gèrent qu'ils soient ou non commercialisés en France, y compris les fonds de droit étranger ;
- Des mandats de gestion MIF qu'elles gèrent, quel que soit l'endroit où les actifs sont déposés, ainsi que les mandats d'arbitrage ;
- Du conseil en investissement qu'elles fournissent.

Au-delà de la SGP en tant qu'entité, les fonds et mandats dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros sont dans le périmètre d'application de l'art. 29 LEC.

À noter que :

- Les fonds étrangers ou français (> à 500 M€ d'encours) commercialisés en France mais dont la SGP n'est pas française ne sont pas redevables du Rapport article 29 ;
- Les fonds et les mandats gérés via une délégation de gestion financière entrent dans le périmètre de la SGP de tête (délégante) et non de la SGP délégataire.

Des informations supplémentaires sont requises pour les SGP de plus de 500 M€ d'encours ou de bilan (calculés sur la base de l'ensemble des fonds et mandats gérés) et pour les fonds de plus de 500 M€ d'encours qu'ils intègrent ou non une stratégie d'investissement responsable.

<b>Entité soumise</b>	BNP PARIBAS REIM France
<b>Fonds soumis</b>	ACCES VALEUR PIERRE
	BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE
	FRANCE INVESTIPIERRE
	HEALTH PROPERTY FUND 1 (HPF1)
	SCPI ACCIMMO PIERRE
	PARIS ESTATE PORTFOLIO (PEP)

## 1. Démarche de l'entité pour la prise en compte de critères ESG

### a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

#### La responsabilité sociétale d'entreprise au cœur de nos engagements

Depuis 2013, les enjeux ESG sont intégrés dans la politique d'investissement et de gestion au niveau de la business line de BNP Paribas REIM et donc de BNP Paribas REIM France. Aujourd'hui, l'intégration des enjeux ESG constitue l'un des cinq piliers stratégiques de BNP Paribas REIM. Ils sont désormais intégrés à toutes les activités, depuis la sélection et la gestion des investissements jusqu'à la cession des actifs.

L'année 2021 a marqué une nouvelle page de la feuille de route ESG ambitieuse et de long terme de BNP Paribas REIM France. Nous avons lancé au début de l'année un nouveau plan d'action en faveur de notre engagement environnemental, sociétal et de gouvernance dit ESG, en cohérence avec la recherche d'une performance durable et de long-terme de l'ensemble de nos fonds. Nous espérons ainsi contribuer à l'accélération de la décarbonation de l'industrie immobilière européenne.

L'intégration ESG constitue l'un de nos cinq piliers stratégiques et permet à BNP Paribas REIM France de répondre aux nouveaux défis de marchés en constante évolution et aux nouvelles réglementations.

À l'échelle des actifs immobiliers gérés, nous cherchons à anticiper autant que possible l'évolution des réglementations nationales et leurs impacts sur les immeubles. À l'échelle des fonds, nous nous conformons aux exigences du règlement européen dit « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » (SFDR) et de la Taxonomie européenne, ce qui signifie que nous classons nos fonds en fonction de leurs objectifs ESG et mesurons l'impact sur les actifs qu'ils détiennent.

Chaque fonds est désormais aligné et classé selon une segmentation, basée sur leur orientation et leur ambition ESG, ce qui correspond aux trois classifications (appelées « Articles ») de la SFDR.

- Les fonds classiques et les fonds à intégration ESG sont dits « Article 6 » ; Ils respectent la réglementation en matière de développement durable et répondent aux critères internes de gestion fixés par BNP Paribas REIM France et par le Groupe BNP Paribas.
- Les fonds ESG sont conformes à « l'Article 8 », ce qui signifie qu'ils présentent des caractéristiques et des objectifs environnementaux et sociaux.
- Les fonds à Impact sont conformes à « l'Article 9 » ; ils présentent un objectif d'investissement durable. Ces fonds sont évalués en fonction de critères ESG spécifiques dans le but de délivrer un impact positif.

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie ESG, notre plan d'action se concentre autour de trois objectifs simples pour parvenir à un changement positif. Chaque objectif est appuyé par des indicateurs de performance clés :

- Nous travaillons à réduire les émissions de CO2 ; nous avons sélectionné cinq indicateurs de performance pour suivre l'adaptation des actifs face au changement climatique, améliorer l'efficacité énergétique et mettre en place des certifications environnementales en exploitation (HQE Exploitation, BREEAM in use, etc.). Pour les actifs en développement ou restructuration lourde, une certification environnementale et/ou un label est systématiquement visé.
- Nous gérons les actifs de manière responsable ; nous avons sélectionné quatre indicateurs de performance pour améliorer le confort des locataires, encourager la mobilité douce, promouvoir le tri des déchets et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Nous sensibilisons nos parties prenantes ; nous avons sélectionné quatre indicateurs de performance qui reflètent les initiatives environnementales et sociales mise en œuvre par les gestionnaires immobiliers et les locataires.

En 2021, plusieurs fonds ont renforcé leur performance ESG et quatre de nos fonds ont également obtenu le label ISR Immobilier français.

Le déploiement de la stratégie ESG de BNP Paribas REIM France est d'ores et déjà une réussite :

À l'échelle des actifs, nos équipes intègrent les critères ESG dans les processus d'acquisition et de gestion, des solutions durables sont adoptées pour améliorer la performance environnementale des actifs existants. Les critères ESG sont également intégrés dans notre approche de gestion des risques. Nous avons, entre autres, pour objectif de prendre en compte la résilience future des actifs dans le processus d'acquisition, dont l'exposition des immeubles aux risques climatiques.

BNP Paribas REIM France participe activement à la promotion de bonnes pratiques ESG en encourageant l'implication des parties prenantes externes et internes. En plus d'un certain nombre d'initiatives comme une enquête locataire et des groupes de travail réunissant locataires et bailleur, nous participons à des groupes de travail de l'industrie immobilière pour promouvoir l'application concrète des meilleures pratiques. Nous faisons partie de l'Association européenne des investisseurs de véhicules immobiliers non cotés (INREV) et participons, pour divers fonds, au *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB).

Nous sommes également signataires des Principes d'Investissement Responsable (PRI) et soutenons le projet d'expansion de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) à l'échelle de l'UE.

Enfin, nous avons mis l'accent en 2021 sur la mobilisation des collaborateurs de l'entreprise. Nous nous engageons à diffuser des connaissances en matière de développement durable et à former nos équipes à ces problématiques. Outre leur caractère désormais essentiel dans notre action au quotidien, elles sont porteuses de sens et fédèrent nos équipes autour d'un objectif collectif nécessaire. Nous organisons régulièrement des sessions d'apprentissage sur ces sujets et investissons dans des programmes de formations, qui seront disponibles en 2022.

D'ici fin 2022, à l'échelle de la business line, notre objectif est d'atteindre 85% des fonds ouverts à la souscription par les investisseurs, conformes aux articles 8 et 9 de SFDR, ce qui dépassera l'objectif fixé en 2021 de 70%. De plus, en 2022, 100 % des fonds destinés aux investisseurs privés ont pour objectif d'être labellisés ISR et également conformes aux articles 8 ou 9 de SFDR.

Notre entreprise s'engage aussi socialement: suite au succès d'initiatives locales depuis quelques années, nous avons lancé les REIM Social Days à l'échelle paneuropéenne, donnant la possibilité à l'ensemble de nos équipes de BNP Paribas REIM en Europe de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer chez les enfants.

Notre approche reflète notre conviction: le secteur de l'immobilier vise le long terme, nos actifs sont des objets vivants, dont les caractéristiques et la gestion doivent évoluer au cours du temps.


**b. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019**

Au 31/12/2021, liste des fonds conformes à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 :

- **BNP Paribas DIVERSPIERRE**
- **AFER Pierre**

**c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité**

Les produits prenant en compte des critères ESG sont ceux conformes à l'Article 8 ou l'Article 9 du Règlement SFDR ainsi que ceux ayant obtenu le label ISR. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Produit	Encours au 31.12.2021 (en M€)	% encours total géré par BNP Paribas REIM France au 31.12.2021	Label ISR obtenu au 31.12.2021	Classification SFDR au 31.12.2021	Classification SFDR au 31.12.2022
 ACCIMMO Pierre	3728	22%	Oui	Article 6	Article 8
BNP Paribas Diversipierre	2983	18%	Oui	Article 8	Article 8
A FER PIERRE	146	1%	Oui	Article 8	Article 8
OPUS REAL	200	1%	Oui	Article 6	Article 8
ACCES VALEUR PIERRE	2010	12%	Non	Article 6	Article 8 (prévu pour 09/2022)

## 2. Moyens internes pour contribuer à la transition

### a. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité

#### Ressources financières

L'équipe ESG composée de 3 personnes est dotée d'un budget dédié pour toutes les actions transversales pilotées au niveau de la ligne de métier, décliné au niveau de BNP Paribas REIM France (membre d'organisme de place, préparation du rapport ESG, etc...).

Chaque actif appartenant à un fonds avec une stratégie ESG est dotée d'un budget dédié pour déployer le plan d'actions ESG, certains coûts sont refacturés aux locataires et certains coûts sont pris en charge à l'échelle du fonds.

#### Ressources humaines

Pour ce faire, une équipe RSE dédiée est chargée de mettre en œuvre la stratégie RSE de BNP Paribas REIM au niveau paneuropéen et est composée de Nehla Krir, Directrice du Développement Durable et RSE et Gina Anderson, Responsable de projets ESG. Elles sont accompagnées d'une stagiaire ESG. L'équipe ESG est rattachée à la Direction Générale.

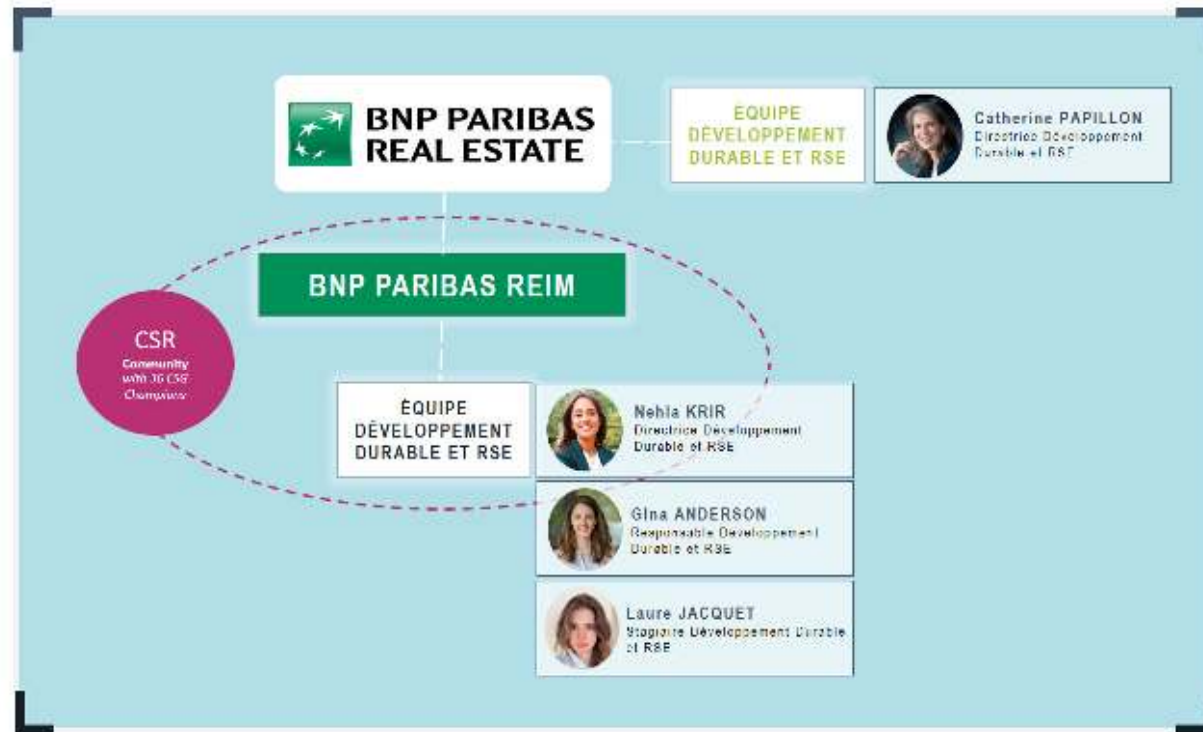
Les responsabilités sont ensuite partagées tout au long de la chaîne de valeur. Les équipes Investissement, Fund Management et RSE analysent de près les différents critères ESG lors des phases de sourcing et de due diligence. Après acquisition, l'équipe RSE aux côtés des équipes Fund Management, Asset Management et property management sont en charge du suivi des KPI ESG, de la définition des feuilles de route ESG pour chaque actif, de la mise en place des plans d'actions, de la collecte des données ESG ainsi que des reporting au niveau des actifs et des fonds.

Par ailleurs, BNP Paribas REIM bénéficie du soutien d'une « communauté RSE » parrainée par le top management et composée de 36 correspondants « ESG Champion » à travers l'entreprise. Représentant tous les pays d'implantation, leur objectif est d'aider toutes les équipes métiers à définir et déployer la stratégie RSE de BNP Paribas REIM. Ils sont les ambassadeurs internes de nos stratégies RSE et ESG, assurant le lien entre BNP Paribas REIM, BNP Paribas Real Estate et le Groupe BNP Paribas. Ce sont des spécialistes sur un large éventail de sujets, notamment les opérations, les relations avec les investisseurs, les acquisitions, la gestion de fonds et d'actifs, les données et les rapports, et les communications. Leur mission est d'aider à mettre en œuvre notre feuille de route RSE mondiale dans toutes les divisions et d'être des points de contact clés pour les informations RSE pour leurs équipes régionales et nationales.

La mise en œuvre de cette stratégie RSE s'appuie sur la gouvernance de BNP Paribas REIM et le Comité Exécutif, qui est présidé par Nathalie Charles, CEO de BNP Paribas REIM. La Présidente du Directoire de BNP Paribas REIM France est membre du Comité Exécutif.

Parmi ces sponsors, Laurent Ternisien (CEO BNP Paribas REIM Luxembourg & CCO BNP Paribas REIM), Guillaume Delattre (Chief Investment Officer de BNP Paribas REIM France) et Jean-Maxime Jouis (Membre du Directoire de BNP Paribas REIM France) soutiennent fortement l'équipe RSE et les engagements ESG de REIM. BNP Paribas REIM travaille également en étroite collaboration avec Catherine Papillon, Directrice Développement Durable de BNP Paribas Real Estate et son équipe.

Dispositif ESG chez BNP Paribas REIM :



#### Ressources techniques

##### **Deepki**

Depuis 2016, BNP Paribas REIM France s'appuie sur un partenaire de long terme, Deepki, une start-up française spécialisée dans la collecte et l'analyse des données énergétiques. Ce système est progressivement mis en place sur l'ensemble des actifs gérés composant le panel RSE, permettant de détailler en temps réel un reporting de la consommation énergétique de chaque bâtiment.

BNP Paribas REIM France veille à ce que nos gestionnaires d'actifs, gestionnaires de fonds et clients puissent collecter, évaluer et déclarer les données ESG grâce au soutien de notre partenaire Deepki, qui nous fournit une solution digitale désormais largement utilisée dans l'industrie immobilière.

Cette technologie permet à BNP Paribas REIM France d'acquérir une connaissance approfondie de la performance ESG des actifs gérés, en suivant des paramètres comme leur intensité énergétique ou les émissions de Gaz à Effet de serre.

En recueillant et en analysant des informations pour chaque bâtiment de notre panel RSE, nous pouvons identifier les domaines à améliorer et développer une stratégie ESG spécifique aux besoins des clients

La thématique de la mesure et du suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine géré par BNP Paribas REIM France a été confiée à Deepki sur les actifs du panel RSE. Ces données permettent de créer une cartographie des consommations d'eau et de gestion des déchets du patrimoine géré par BNP Paribas REIM France au nom de chacun de ses fonds.

- Deepki met également à disposition un outil de suivi des données RSE du patrimoine géré par BNP Paribas REIM France, permettant à chacun des Asset Managers de la société de gestion de suivre l'évolution extra-

financière de leur patrimoine. Cet outil permet de réaliser des benchmarks internes sur la qualité ESG des actifs par fonds.

Nous nous appuyons également sur la société Greenaffair et Sinteo, sociétés de conseil et d'ingénierie indépendante, spécialisée dans le développement durable qui réalisent des audits énergétiques et audits ISR et construisent les plans d'actions destinés aux actifs sous gestion.

#### *Grille d'analyse ESG*

Lors de la sélection de nouveaux investissements, les équipes d'investissement de BNP Paribas REIM France examinent un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et, à ce titre, tient compte des risques clés de durabilité dans l'immobilier. Ces éléments étudiés en amont de la due diligence (environnementale le cas échéant) permettent d'obtenir une photographie des caractéristiques ESG d'un actif.

BNP Paribas REIM France intègre les facteurs ESG dans ses stratégies et processus d'investissement, et prend en compte les risques et opportunités qui en découlent. Chaque investissement potentiel est évalué à l'aide d'une grille ESG interne, qui s'applique à tous les actifs sous gestion de BNP Paribas REIM France. Cette grille s'applique à tous les types d'actifs (par exemple, bureaux, commerces, entrepôts) et couvre des critères de sélection tels que :

- L'efficacité énergétique / empreinte carbone
- La pollution (pollution des sols, amiante, plomb)
- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets
- Les certifications et labels sociaux / environnementaux
- La biodiversité
- Le confort et le bien-être des occupants
- La mobilité et l'accessibilité
- La résilience du bâtiment
- La responsabilité des parties prenantes : vendeur, property manager, locataire

#### **b. Actions menées pour renforcer ses capacités internes**

BNP Paribas REIM France place la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs aux sujets RSE au cœur de son engagement. BNP Paribas REIM France s'engage à développer et renforcer les compétences RSE de l'ensemble de ses équipes pour les aider à mieux intégrer les principes de développement durable dans leurs métiers et leurs activités. Sensibiliser et former les collaborateurs sur les impacts de nos activités afin qu'ils puissent en réduire les causes et les aider à mieux dialoguer avec nos parties prenantes et en particulier nos clients sur ces questions de responsabilité sociale et environnementale, est essentiel.

#### **Notre approche pour renforcer les compétences RSE de nos équipes**

1. Plan de sensibilisation : webinaires, Lunch & Learn sur des thématiques ESG
2. Intégration dans les programmes de formation des modules RSE spécifiques à chaque métier : Module en ligne développés par Green Soluce et disponibles sur le portail de formation
3. Fresques du Climat<sup>1</sup>, jeu sous forme d'ateliers collaboratifs, permettant d'acquérir une vision systémique des enjeux du changement climatique et de leurs conséquences.

---

<sup>1</sup><https://fresqueduclimat.org/>



**Bonnes pratiques****La Communauté RSE**

BNP Paribas REIM France, au sein de la ligne de métier BNP Paribas REIM, s'appuie également sur 36 champions ESG présents dans l'ensemble des pays ; leur objectif est d'aider toutes les équipes à déployer et développer notre stratégie RSE. Les champions ESG de BNP Paribas REIM sont des ambassadeurs internes de notre stratégie RSE et de notre feuille de route ESG, ils permettent de faire le relais entre BNP Paribas REIM, BNP Real Estate et BNP Group. Ils sont spécialistes sur un éventail de différents sujets, notamment les opérations relations investisseurs, les acquisitions, la gestion des fonds et des actifs, les données et les rapports, et les communications. Leur mission s'articule autour de trois piliers – Comprendre, agir et partager – dans le but d'aider à mettre en œuvre notre feuille de route ESG dans toutes les divisions et fonctions. Nos champions sont des points contacts clés pour faire circuler l'information ESG dans leurs équipes régionales et nationales.

Chacun de nos champions ESG a un rôle spécifique dans la mise en œuvre de notre stratégie RSE et contribue à un groupe de travail. Par exemple, un des groupes de travail partage les meilleures pratiques de gestion durable d'un immeuble. De plus, les champions ESG soutiennent nos équipes de développement de produits et de ventes, ils répondent aux questions ESG et approuvent les documents marketing.

Les champions ESG participent à des ateliers tout au long de l'année. Ils développent des initiatives locales et assistent à des réunions trimestrielles pour discuter de l'avancement des initiatives ESG.

BNP Paribas REIM France contribue également au réseau NEST (Network of Experts in Sustainability Transitions), un réseau d'experts internes lancé par le Groupe BNP Paribas fin 2021 afin d'accélérer la transition écologique et sociale. Ce nouveau réseau est composé de plus de 350 experts dans des domaines tels que la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'agriculture, les Droits de l'Homme, la diversité et l'inclusion sociale. L'objectif de ce réseau international est de déployer, d'amplifier et de partager l'expertise pour accélérer la transition de nos clients, tant du côté de leurs actifs que de leurs activités, et de renforcer la connaissance en développement durable de l'ensemble des parties prenantes.

### **3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité**

#### **a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance**

La gouvernance d'entreprise se situe au cœur de la responsabilité sociétale et de la performance de BNP Paribas REIM France. Encadré par des lois pour une plus grande transparence, notre gouvernement d'entreprise maintient les intérêts des principales parties prenantes que sont les dirigeants, les collaborateurs, les actionnaires, les investisseurs et les locataires, ainsi que les fournisseurs et autres partenaires.

BNP Paribas REIM France s'engage à avoir une gouvernance d'entreprise responsable et respectueuse du cadre de conformité.

En application de la *Corporate Governance Policy* du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas REIM France a adopté en 2020 une politique d'aptitude des membres de la gouvernance ayant pour objet de préciser et détailler les modalités de

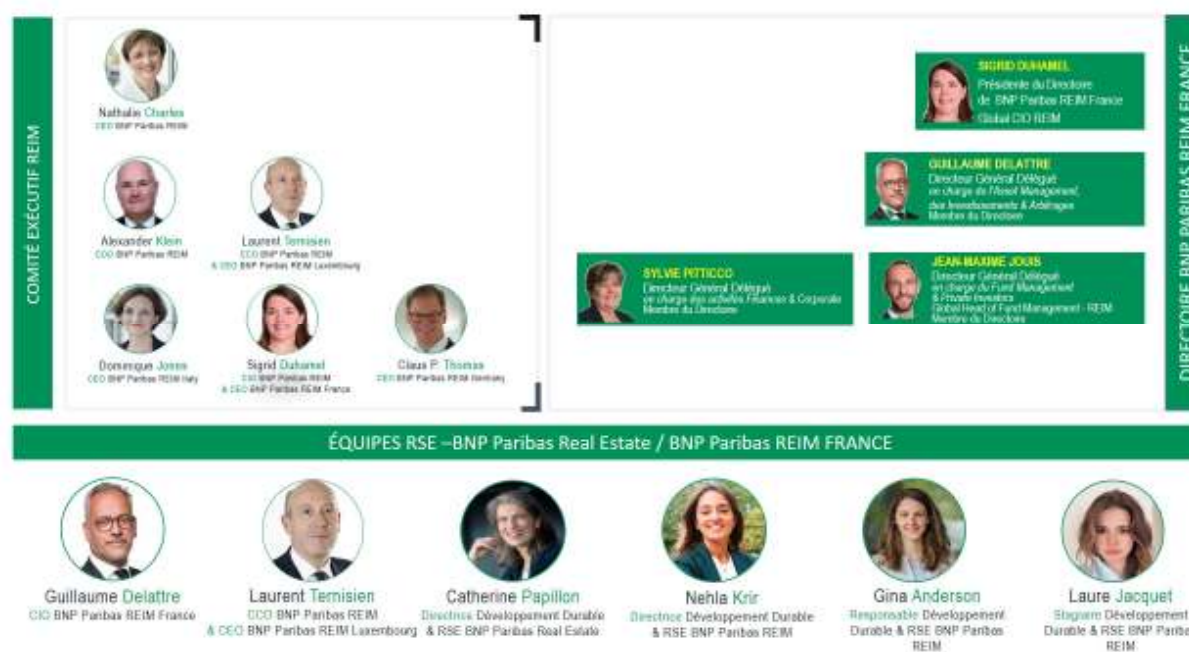
mise en œuvre des pratiques de gouvernance interne sur l'évaluation de l'aptitude des membres des organes de gouvernance (Directoire et conseil de surveillance) au sein de BNP Paribas REIM France.

Cette politique développe notamment les thèmes suivants :

- L'indépendance d'esprit et gestion des conflits d'intérêts des membres des organes de gouvernance
- Le respect des règles relatives au cumul des mandats et à la disponibilité des membres des organes de gouvernance
- L'honorabilité, honnêteté et intégrité des membres des organes de gouvernance
- La diversité des membres des organes de gouvernance
- Les connaissances, qualifications, expérience et formation des membres des organes de gouvernance

Conformément à la politique d'aptitude, les membres de la gouvernance doivent à tout moment, disposer des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, les enjeux, dont les enjeux sociaux et environnementaux, et les évolutions potentielles de la Société et de ses activités.

Au sein du directoire et du conseil de surveillance, des objectifs à atteindre sont fixés en ce qui concerne tant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe, que la diversité en termes d'âge, de qualifications et d'expériences professionnelles, et de nationalité parmi les membres de la gouvernance afin de s'assurer que la BNP Paribas REIM France bénéficie d'une diversité des points de vue et d'une compétence collective appropriée. De manière générale, un équilibre entre les hommes et les femmes doit être prise en compte dans la sélection des membres de la gouvernance.



## b. Inclusion des risques de durabilité dans les politiques de rémunération

Comme mentionné dans la section 3 des principes de la politique de rémunération de BNP Paribas REIM France, "tous les collaborateurs, dont la rémunération est décidée dans le cadre du CRP (Processus d'examen de la rémunération), sont évalués au moyen d'une revue annuelle en fonction d'un ensemble d'objectifs spécifiques à la nature de leur rôle".

Tout d'abord, la direction de BNP Paribas REIM France reconnaît que chaque équipe au sein de BNP Paribas REIM France contribue à la réalisation de la stratégie globale de BNP Paribas REIM France, jouant ainsi un rôle dans la réalisation de ses objectifs de développement durable.

Plus concrètement, les collaborateurs directement impliqués dans la gestion de fonds ou actifs présentant des objectifs et plans d'actions ESG ont des objectifs formalisés, discutés pendant les évaluations annuelles.

Premièrement, la section 2 des principes de la politique de rémunération de BNPP REIM mentionne explicitement que les rémunérations variables sont déterminées annuellement en tenant compte des "risques actuels et futurs (y compris les risques de durabilité)".

En outre, la section 3 des principes de la Politique de Rémunération de BNPP REIM précise que « les collaborateurs identifiés et les SMP » (titulaires de postes de direction dans un contexte Groupe) ont des objectifs de Conformité et de Risque obligatoires. Si ces deux objectifs ne sont pas atteints, la rémunération variable des salariés concernés peut être réduite sous la supervision du Comité des rémunérations dans la limite de l'autorité qu'il possède".

Ainsi, plus généralement et sur la base de ses contrôles, la fonction RISK est en mesure d'élever les manquements liés aux risques de développement durable, avec la Conformité et la RH :

- Lors de l'examen Risk & Compliance, entraînant des impacts négatifs potentiels sur la rémunération variable à attribuer à la fin du processus d'examen de la rémunération, et
- Avant l'acquisition des plans de bonus différés, conduisant à des malus potentiels sur les montants d'acquisition.

**c. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance**

Cette question est traitée en section 3.a dans le cadre de la politique globale en matière d'aptitude des membres de la gouvernance des entités du groupe BNP Paribas Real Estate et BNP Paribas REIM France.

**4. Stratégie d'engagement et politique de vote**

Du fait de son activité, BNP Paribas REIM France ne dispose pas de politique de droits de vote. Toutefois, lorsque les FIA gérés détiennent eux-mêmes des participations dans d'autres FIA, les votes émis dans le cadre des décisions de gouvernance soumises aux actionnaires (Assemblées Générales, Conseils de Surveillance, etc.) le sont dans le respect de la stratégie générale et des objectifs et principes ESG des FIA gérés.

En outre, BNP Paribas REIM France applique à ses activités l'ensemble des politiques sectorielles définies par le Groupe BNP Paribas pour les secteurs qui présentent des défis environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) majeurs.

Depuis 2019, BNP Paribas REIM France ne vend, ne loue ou n'achète d'actifs à aucune partie prenante présente sur les listes d'exclusion de BNP Paribas. Lors du démarrage d'une nouvelle opération avec un tiers, BNP Paribas REIM France lance une analyse via l'outil interne de suivi du Groupe BNP Paribas. Si le tiers est présent sur l'une des listes d'exclusions, la transaction est abandonnée. Les listes d'exclusion & RSE de BNP Paribas prennent en compte les standards normatifs.

Les politiques sectorielles sont consultables dans leur intégralité sur le site de BNP Paribas.

**5. Alignement avec les objectifs liés au climat**

**a. Objectif de réduction des émissions de GES à horizon 2030 et stratégie associée**

**Périmètre de réponse : BNP Paribas REIM France et les 6 fonds concernés**

BNP Paribas REIM France dévoilera ses objectifs quantitatifs de réduction des émissions de carbone à l'horizon 2025 en fin d'année 2022 le temps d'augmenter le taux de collecte des données réelles et d'identifier les potentiels gisements d'économie d'énergie. La définition de ses objectifs s'inscrit dans le contexte des obligations du décret tertiaire et de l'atteinte de notre ambition de réduction des émissions de carbone de notre plan stratégique 2021-2025.

### Engagements Bas Carbone :

#### **Engagement 1 : Bien connaître les émissions carbone**

BNP Paribas REIM France s'engage sur son panel RSE (défini dans le paragraphe suivant) à viser un taux de collecte d'au moins 70% des données de consommations d'énergie tout usages annuel et les émissions carbone associées des actifs. Cet engagement porte sur :

- 100% des immeubles France soumis au décret tertiaire à compter de fin 2022
- 100% des autres immeubles composant le panel RSE à fin 2023

Pour les actifs hors panel RSE, REIM s'engage à connaître annuellement les consommations d'énergie tous usages et émissions carbone associées :

- de 25% des actifs sous gestion en valeur d'ici 2025
- étant indiqué que seront traités en priorité les actifs les plus importants en valeur et susceptibles de permettre des actions de réduction significatives

BNP Paribas REIM France établira annuellement à compter de fin 2022 le bilan des consommations d'énergie des émissions de GES associées par immeuble traité afin d'évaluer les réductions obtenues

#### **Engagement 2 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions associées**

BNP Paribas REIM s'engage sur les immeubles du panel RSE à proposer après audit, le cas échéant, un plan d'action de réduction des consommations d'énergie et de réduction des émissions de GES quantifié :

- sur 100% des immeubles en France soumis au décret tertiaire à fin 2022
- 100% des autres immeubles composant le panel RSE à fin 2023

Etant précisé que ces actions et leurs impact financier seront :

- engagés pour les immeubles France soumis au décret tertiaire à compter de 2023 (obligations réglementaires avec l'objectif de réduction de 40% à fin 2030)
- arbitrés suivant les objectifs (financiers et extra financiers) et les règles de gouvernance de chaque véhicule propriétaire pour les autres immeubles

BNP Paribas REIM établira annuellement les réductions de consommations d'énergie et de réduction des émissions carbone obtenues des immeubles du panel RSE suite aux actions engagées

Pour les immeubles hors panel RSE, une démarche analogue sera engagée en 2023.

Au 31.12.2021, la collecte des données de consommation d'énergie et d'émissions de CO2 sur les fonds soumis à l'Article 29 de la loi Energie Climat est décrite dans le tableau ci-dessous :

Nom du fonds	Surface totale (m2)	nb d'actifs	*Consommation énergétique (kWh/m2)	*Emission GES (kgCO2eq/m2)	*Taux de collecte de données réelles 2021
ACCES VALEUR PIERRE	188 908	64	185,25	14,23	69%
BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE	420 236	29	147,36	27,57	50%
FRANCE INVESTIPIERRE	95 98	32	160,47	11,58	42%
HEALTH PROPERTY FUND 1	197 294	33	244,59	21,62	57%
SCPI ACCIMMO PIERRE	728 23	72	145,70	10,77	54%
PARIS ESTATE PORTFOLIO (PEP)	77 210	8	Collecte en cours		

\* Données non auditées au 31.12.2021

**b. Détails méthodologiques associés : rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, fréquence de l'évaluation et impact sur la stratégie d'investissement, etc.****Périmètre de réponse : BNP Paribas REIM France et les 6 fonds concernés**

BNP Paribas REIM France s'appuie depuis 2016 sur un outil développé par Deepki pour la collecte et l'analyse des données énergétiques. Le périmètre de reporting ESG de BNP Paribas REIM se nomme le panel RSE.

Toute la collecte de données ESG est décrite dans le protocole de reporting de BNP Paribas REIM :

[ESG Reporting protocol \(bnpparibas.com\)](https://bnpparibas.com)

Au 31/12/2021, il se compose de 400 actifs.

**Composition du Panel RSE :**

- Actifs appartenant aux fonds BNP Paribas REIM pilotés par des engagements ESG (article 8 et article 9 du SFDR) au 31/12/2021;
- Actifs qui sont soumis au décret tertiaire français.

Par conséquent, le panel RSE est composé de 100% des actifs des fonds BNPP REIM ESG & Impact (équivalent aux articles 8 et 9) et de 100% des actifs relevant du Décret Tertiaire.

**Indicateurs retenus chez BNP Paribas REIM**

Deux thèmes ont été retenus pour l'ensemble des actifs du panel RSE : **énergie et CO2**.

La thématique énergie et carbone est considérée comme la plus importante dans notre secteur d'activité, ainsi pour tous nos actifs du panel RSE nous mesurons 1) l'indicateur de performance énergétique (kWh<sub>ef</sub>/m<sup>2</sup>) et 2) l'indicateur d'émissions de gaz à effet de serre (kgCO<sub>2</sub>eq/m). Ces indicateurs nous permettent de mesurer et d'optimiser les consommations énergétiques et témoignent de l'amélioration des performances extra-financières des actifs immobiliers.

**Neuf indicateurs pour mesurer les caractéristiques environnementale, sociales et de gouvernance des fonds labélisés ISR.**

- 1) Performance énergétique (unité: kWh<sub>ef</sub>/m<sup>2</sup>)
- 2) Emissions de GES (unité: kgCO<sub>2</sub>eq/m)
- 3) Part des contrats PM incluant des clauses ESG (unité: % de contrats PM ayant une clause ESG)
- 4) Distance aux Transports en commun en commun (unité: nb d'actifs)
- 5) Bornes de recharge pour véhicule électrique (unité: nb d'actifs)
- 6) Accessibilité PMR (unité: nb d'actifs)
- 7) Audit de résilience (unité: nb d'actifs)
- 8) Engagement des locataires sur les thématiques ESG (unité: nb de locataires)
- 9) Actifs ne comportent pas d'amiante (unité: nb d'actifs)

**Treize indicateurs pour suivre l'évolution de la stratégie ESG des autres actifs gérés par BNPP REIM France**

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie ESG, lancée fin 2020, nous avons choisi de nous concentrer sur trois objectifs ESG : i) réduire l'empreinte carbone, ii) gérer les actifs de manière réactive et iii) sensibiliser les parties prenantes pour parvenir à un changement positif. Chaque objectif est suivi par des indicateurs de performance clés (KPI) spécifiques.

**i) Réduire l'empreinte carbone, cinq KPIs pour piloter l'adaptation de nos actifs au changement climatique.**

- 1) Mise en place d'un plan d'efficacité énergétique afin de réduire l'empreinte carbone (unité : % d'actifs avec un plan efficacité énergétique).
- 2) Obtenir une couverture significative de la consommation d'énergie données sur les zones communes et privées (unité : % de la couverture des données).

- 3) Mise en place de la certification d'exploitation (unité : % d'actifs certifiés In Use)
- 4) Supprimer la pollution existante sur le site (unité : % d'actifs sans risque de pollution)
- 5) Créer des initiatives liées au thème de la biodiversité (unité : % des actifs avec au moins une initiative en faveur de la biodiversité)

**ii) Gérer nos actifs de manière responsable, quatre KPIs pour améliorer le confort et le bien-être des occupants, encourager la mobilité douce, gestion des déchets et assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

- 6) Encourager la mobilité durable des locataires (unité : % des actifs avec au moins une initiative en faveur de la mobilité durable)
- 7) Améliorer le confort et le bien-être des locataires (unité : % des actifs avec au moins une solution en faveur du confort et bien-être)
- 8) Assurer l'accès aux personnes handicapées (unité : % des actifs accessibles aux personnes handicapées).
- 9) Promouvoir le tri des déchets avec un espace dédié (unité : % d'actifs avec un espace dédié au tri des déchets)

**iii) Accélérer l'engagement avec nos parties prenantes, quatre KPIs pour accompagner la mise en place d'initiatives environnementales et sociales avec nos gestionnaires et nos locataires.**

- 10) Mettre en place des initiatives et un dialogue entre AM et PM (unité : % des actifs avec au moins une initiative pour améliorer les engagements des PM sur les thèmes ESG)
- 11) Mettre en place des initiatives environnementales et/ou civiques et engager dialogue entre AM/PM et le locataire (unité : % des actifs avec au moins une initiative pour améliorer les engagements du locataire sur les thèmes ESG)
- 12) Signer l'annexe environnementale (unité : % de baux avec une annexe environnementale)
- 13) Assurer l'intégration de la collecte de données Deepki dans le renouvellement du bail et le nouveau bail (unité : % de baux avec une clause dédiée à la collecte des données énergétiques)

## **6. Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité**

### **a. Objectif de réduction de l'impact sur la biodiversité à horizon 2030 et stratégie associée**

**Périmètre de réponse : BNP Paribas REIM France et les 6 fonds concernés**

#### **Définition et contexte**

La biodiversité est le réseau de tous les organismes vivants, terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les complexes écologiques auxquels ils appartiennent. Ce réseau produit de l'oxygène, régule l'eau, la température et la qualité de l'air de la planète ainsi que les risques naturels. Ce sont les services écosystémiques que la biodiversité fournit.

En 1992, au Sommet de la terre organisée à Rio de Janeiro, la communauté internationale adopte la Convention pour la Diversité Biologique (CBD), prévoyant trois piliers : **conservation de la biodiversité, utilisation durable de ses éléments et partage équitable des avantages de l'exploitation des ressources**. En 2010, les États s'accordent sur les « **Objectifs d'Aichi** » pour la période 2011-2021.

En 2020, le cinquième rapport *Global Biodiversity Outlook* du Secrétariat de la convention CBD, constate qu'aucun des objectifs d'Aichi n'a été atteint. Dans ce contexte, la **COP15** (UNCBD\*) est particulièrement attendue. Elle devra définir un « **Cadre global pour la Biodiversité** » post-2020, pour réaliser la « **Vision 2050** » pour protéger les écosystèmes et la diversité biologique : 20 nouveaux objectifs seront ainsi définis avec des dates de réalisation à horizon 2030 et 2050. Cette COP devrait permettre aux entreprises et aux investisseurs d'établir des stratégies d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.

#### *BNP Paribas et la préservation de la biodiversité*

**Le Groupe BNP Paribas est convaincu de l'importance des risques et des opportunités liés à la biodiversité et s'est engagé à sa préservation depuis plusieurs années** : inclusion de critères relatifs à la déforestation et à la biodiversité dans les politiques de financement et d'investissement depuis 2012, dialogue avec les clients dans les secteurs les plus sensibles, propositions de produits et services s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature, signature d'engagements act4nature en 2018 (actualisés en 2021), publication d'une position sur la protection de l'océan en 2019, extension à la biodiversité des programmes de recherche soutenus par la Fondation BNP Paribas en 2019. En 2022, le Groupe BNP Paribas a mis le capital naturel au cœur de son plan stratégique « Growth-Technology-Sustainability » 2022-2025.

#### *BNP Paribas Real Estate et la préservation de la biodiversité*

##### **Signature de la charte « Biodiversity »**

Sous la houlette du Conseil International Biodiversité et immobilier (CIBI), dont BNP Paribas Real Estate est membre, qui est à l'initiative des labels BiodiverCity®, un collectif d'acteurs de la ville et de la nature a lancé un appel international à intégrer la biodiversité aux villes. Une première signature est organisée au MIPIM en mars 2018, le salon international de l'immobilier, à Cannes, en présence des dirigeants d'une quarantaine d'entreprises du secteur dont BNP Paribas Real Estate. Cette charte, en 10 actions clés, engage ses signataires à intégrer le vivant dans tout projet urbain.

##### **Less Plastic**

BNP Paribas Real Estate s'engage pour l'économie circulaire dans le fonctionnement de son siège. Des gobelets réutilisables pour l'ensemble des boissons servies sont désormais proposés afin de mettre un terme au plastique à usage unique depuis avril 2019. Notre partenaire NEWCY se charge de la collecte, du lavage – celui-ci est sous-traité à une entreprise favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap – et de la redistribution des gobelets, s'inscrivant ainsi dans une démarche circulaire. Sur le second trimestre 2019, plus de 43 000 gobelets ont pu être réutilisés, évitant ainsi plus de 220 kg de déchets.

##### **Ferme urbaine**

Laboratoire, démonstrateur, potager collectif et lieu de détente : c'est ce que la ferme urbaine BNP Paribas Real Estate propose à ses collaborateurs en aménagement ses terrasses plein ciel de son siège au printemps 2018. C'est l'occasion d'expérimenter les cultures urbaines et de créer une communauté de collaborateurs / jardiniers. 26 parcelles potagères sont destinées aux salariés du site et animées par un Community Farmer.

##### **Des ruches pour tous**

Conscient des enjeux environnementaux liés à la biodiversité, BNP Paribas Real Estate possède depuis 2013 trois ruches sur le toit de son siège. Ce projet permet de fédérer les collaborateurs autour d'une démarche commune et de participer à la pollinisation ainsi qu'au développement de la biodiversité en milieu urbain.

##### **Un arboretum à Paris**

Ce nouveau concept de bureaux écologiques sera le plus grand campus jamais construit en bois massif dans le monde. Cet important projet vise l'aménagement d'une friche industrielle de 9 hectares en bord de Seine. Les matériaux, le mode constructif, l'exploitation et l'évolution des bâtiments ont été pensés pour réduire tout au long de la vie du campus les émissions de gaz à effet de serre et maximiser sa résilience. Le projet prévoit notamment la mise en place de potagers et vergers pour une production annuelle de 25 tonnes de fruits et Légumes qui seront consommés sur place et dont le composte sera réutilisé sur site.

**La politique biodiversité construite par BNP Paribas Real Estate et ses métiers (dont BNP Paribas REIM France en 2019) a permis d'établir des feuilles de route opérationnelle par métier et catalogue de solutions. Une grille d'analyse bâtie spécifiquement pour BNP Paribas REIM France permet d'établir des diagnostics biodiversité avec les potentiels d'amélioration sur les actifs gérés.**

**BNP Paribas REIM France et la préservation de la biodiversité**

BNP Paribas REIM France, en tant qu'acteur majeur du marché immobilier européen, a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité. BNP Paribas France est convaincu de l'importance des risques et des opportunités liées à la biodiversité et aspire à formuler une politique dédiée en 2023.

Plusieurs actions sont envisagées pour réduire l'impact des activités immobilières sur la biodiversité, partenariat avec nos property managers :

- Favoriser l'augmentation des espaces végétalisés sur les sites existants ;
- Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires en introduisant une clause dans les contrats d'entretien ;
- Développer le recours à un écologue afin d'optimiser les actions pour préserver et favoriser la biodiversité pour les travaux de rénovation lourde.

Néanmoins, BNP Paribas REIM France intègre dans son approche ESG le suivi d'un indicateur de performances clés (KPIs) spécifique à la Biodiversité, l'un des 13 indicateurs qui nous permet de suivre l'atteinte de nos trois objectifs: réduire les émissions de carbone, gérer les actifs de manière réactive et sensibiliser les parties prenantes pour parvenir à un changement positif. Pour parvenir au suivi et pilotage de l'indicateur Biodiversité sur une année, nous collectons les données de chaque bâtiment faisant partie du Panel RSE sur la période donnée.

Au 31/12/2021, l'indicateur Biodiversité est le suivant pour les six fonds concernés :

Nom du fonds	*Part des actifs ayant au moins une initiative en faveur de la biodiversité
ACCES VALEUR PIERRE	13%
BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE	6%
FRANCE INVESTIPIERRE	80%
HPF 1	67%
SCPI ACCIMMO PIERRE	12%
PARIS ESTATE PORTFOLIO (PEP)	Collecte en cours

\* Données non auditées au 31.12.2021

**b. Détails méthodologiques associés : recours à un indicateur d'empreinte biodiversité, respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité, etc.****Périmètre de réponse : BNP Paribas REIM France et les 6 fonds concernés**

L'indicateur Biodiversité reporte sur la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la biodiversité au niveau du bâtiment (unité : % des actifs avec au moins une initiative en faveur de la biodiversité).

Dans certains cas, un audit complet biodiversité est réalisé par un prestataire externe.

Les détails méthodologiques liés à la collecte et reporting des données sont explicités dans la section 5b au-dessus.

**7. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques****Périmètre de réponse : BNP Paribas REIM France et les 6 fonds concernés**



**a. Démarche de prise en compte des risques ESG et intégration au cadre de gestion des risques existants**

BNP Paribas REIM France s'inscrit dans le processus d'identification et d'évaluation des risques du Groupe BNP Paribas. La démarche et les détails méthodologiques associés à l'intégration des risques ESG dans la gestion des risques décrites ci-dessous s'appliquent au niveau de BNP Paribas REIM France et aussi au niveau des fonds gérés par BNP Paribas REIM France.

**Les risques extra-financiers relatifs à la « Finance Durable »**

Dans le cadre de l'identification de besoins de contrôle croissants dus notamment à la candidature de plusieurs FIA de BNPP REIM France au label ISR immobilier, la fonction RISK a adapté et renforcé son rôle et ses interventions en la matière. Ce dispositif de contrôle s'appuie notamment sur les réglementations et les recommandations émises par les régulateurs européens (SFDR, Taxonomie...) ou locaux (positions AMF, Décret Tertiaire), ainsi que sur la sensibilité croissante des investisseurs vis-à-vis de la durabilité de leurs actifs et du caractère responsable de leurs décisions d'investissement.

**Ainsi, la fonction RISK a identifié trois principaux champs d'intervention afin de suivre les risques de durabilité :**

- S'assurer du respect et de l'application des critères ESG listés dans la documentation officielle des FIA (Prospectus, DIC...), et s'appliquant aux critères d'analyse des nouvelles opportunités d'investissement.
- S'assurer de la solidité et de la bonne application de la méthodologie de contrôle des risques ESG définie par les équipes opérationnelles, sur la base notamment de la grille de scoring ESG présentée lors des Comités d'Investissement afin de guider les décisions de la Société de Gestion.
- S'assurer du suivi des engagements pris à l'échelle des FIA et de leurs actifs immobiliers tout au long de leur gestion, et alerter sur tout risque de déviation par rapport à la trajectoire fixée.

**La conformité de la politique d'investissement avec les critères ESG est contrôlée à travers :**

- La prise en compte des critères de durabilité dans l'émission de l'avis RISK sur les opportunités d'investissement présentées. Ces critères, regroupés dans la section « *Investment Compliance* » de la note RISK, visent à s'assurer que les caractéristiques ESG de l'actif étudié sont compatibles avec les objectifs des FIA en la matière, et que les risques de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'évaluation du prix de l'actif, ainsi que dans le business plan d'acquisition établi sur la durée de détention projetée.
- La vérification de l'intégration, dans les business plans des actifs sous gestion, des plans de Capex visant à atteindre les objectifs ESG fixés sur les immeubles concernés.
- Le reporting périodique de RISK effectué à l'occasion du Comité de Gestion des Risques, portant sur les contrôles du respect des critères ESG effectués sur la période, à l'occasion notamment des Comités d'Investissement et des *Fund Strategy Committees*, pour les FIA s'étant engagé à des objectifs en la matière.

L'évaluation des critères ESG par les équipes opérationnelles s'appuie sur la grille ESG conçue par l'équipe BNPP REIM CSR et utilisée en Comité d'Investissement afin de renforcer le processus de prise de décisions de la Société de Gestion. Cette grille vise à offrir une évaluation des risques et des opportunités de l'actif étudié en matière d'ESG, afin d'objectiver autant que possible toute décision d'investissement comprenant des objectifs en matière de durabilité.

Dans le cadre du renforcement continu du dispositif de contrôle des risques ESG, la fonction RISK a notamment audité, au titre de ses missions de supervision des risques opérationnels, la méthodologie de cette grille de scoring.

L'équipe ESG est en charge d'assurer la cohérence des documents utilisés par les différentes équipes (utilisation de Deepki de manière consistante sur la Business Line, cohérence et homogénéité des documents utilisés et mis à disposition et utilisés par les Property Managers)

L'équipe ESG a aussi un rôle de conseil, et participent aux réunions décrites dans les points 2&3, et peuvent avec le Fund Manager et le Head of Asset Management être un point d'escalade des sujets ESG

**b. Détails méthodologiques associés : risques pris en compte, fréquence de revue, plan d'actions, impact financier, évolution des choix méthodologiques, etc.**

Les risques ESG s'inscrivent dans un cadre défini par des politiques et sont évalués selon un processus d'analyse ESG. Les composantes du dispositif de gestion des risques sont détaillées ci-après.

**Evaluation des risques ESG liés aux actifs en portefeuille**

Le Fund Manager est le responsable de la mise en place et du suivi des objectifs ESG du fond. Le suivi des objectifs ESG est discuté durant les comités stratégiques des fonds. Le Fund Manager communique des objectifs chiffrés aux Asset et Property Managers. Un budget précis doit être mis en place dans le BP de l'actif et du fond, pour permettre aux AMs d'avoir des objectifs clairs, plus facile à suivre et à mettre en place.

Pour le suivi, des meetings mensuels seront mis en place à partir de septembre 2022. Seront conviés le Fund Manager, les Asset Managers et une personne de l'équipe ESG afin de coordonner. L'équipe ESG permet d'évaluer l'état d'avancement des objectifs et de conseiller les équipes pour atteindre les objectifs. Les objectifs, le suivi des KPIs ainsi qu'un suivi des action plan est possible et sera implémenté dans l'outil Deepki

De plus, une réunion sera prévue tous les 6 semaines autour du Global Head of Fund Management pour la remontée des principaux points discutés durant les meetings mensuels. Autour de la table se trouveront les Head of Asset Management et l'équipe ESG.

**Evaluation des risques ESG liés aux investissements : Processus d'acquisition**

Un template de slide ESG a été communiqué aux équipes Transactions, afin de l'inclure dans les slides des Comités d'investissement. L'ensemble des équipes transactions est informé de la grille ESG et de comment la remplir.

BNP Paribas REIM France considère que la résilience et la valeur à long terme sont des éléments clés de la stratégie d'investissement. A ce titre, une première évaluation des risques est réalisée au cours du processus de due diligence. Si les études pré-acquisition démontrent que l'actif immobilier est fortement exposé aux risques induits par le changement climatique, un plan d'action spécifique est défini afin de permettre à l'actif d'atteindre un niveau de résilience suffisant. Des évaluations sont ensuite réalisées au moins une fois par an lors de la revue des Points de Surveillance Fondamentaux. Les autres typologies de risques (non liées au changement climatique) sont couvertes par l'ensemble des collaborateurs, soutenus par l'équipe de gestion des Risques qui définit pour chaque typologie de risques un plan de contrôle de 1er et 2d niveau.

**Evaluation de l'exposition aux risques physiques**

BNP Paribas REIM France se fixe comme objectif d'analyser l'exposition des actifs aux risques climatiques d'ici fin 2023 selon un séquençage précis en fonction des engagements ESG de chaque fonds.

Cette analyse couvrira les risques physiques liés au réchauffement climatique.

**Loi Rixain**

Les investissements de BNPP REIM France sont, à ce jour, décidés par 3 comités distincts selon la nature des investissements :

- L' ETC (European Transaction Committee) pour les actifs immobiliers supérieurs à 20 millions d'Euros
- Le LTC (Local Transaction Committee) pour les actifs immobiliers inférieurs à 20 millions d'Euros
- Le CIATI (Comité Investissement et d'Arbitrage des Titres Immobiliers) pour les achats de titres

L'objectif pour BNPP REIM France est d'avoir une représentativité de membres votants de 33% de femmes et de 66% d'hommes.

Il est à noter qu'à ce jour les votants sont les 3 gérants financiers, tous membres du directoire de BNPP REIM France.

### **Conclusion**

Ce premier rapport « article 29 » s'attache à présenter l'engagement de BNP Paribas REIM France ainsi que ses 6 fonds gérés soumis, dans la lutte contre le changement climatique et l'inclusion des risques et opportunités ESG.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de la stratégie ESG redéfinie en 2020, le déploiement des plans d'actions sur les 4 fonds labellisées ISR et la définition d'objectifs et d'une feuille de route sur les autres fonds gérés.

Les prochains rapports rendront compte de l'évolution de l'intégration extra-financière au sein des différentes classes d'actifs et du suivi de l'alignement des portefeuilles vers les objectifs de l'Accord de Paris.